



vous propose de

PAYER VOS FACTURES PAR PRÉLÈVEMENT MENSUEL

DES QUESTIONS ?

contactez votre service abonnés :

 au **02 34 43 90 22**

 ou en vous connectant sur :
www.cmeau.com



Cm Eau - 13, rue Henri Poincaré 28000 Chartres
Tél. 02.34 43 90 22 - internet : www.cmeau.com

SEMOP au capital de 1 000 000 € - RCS 814 969 671 R.C.S. Chartres
TVA intracommunautaire : FR66814969671 - NAF 36.00.Z

En répartissant les dépenses associées à votre consommation d'eau sur l'année, vous allez pouvoir les **anticiper en toute sérénité** et les **gérer au mieux sans surcoût**.

Adhère dès maintenant à ce service gratuit qui va **simplifier votre quotidien** et rendre notre relation encore plus transparente.



+ Simple

Finis les frais postaux et les factures intermédiaires : vous faites du bien à votre porte-monnaie et à la planète.

Des mensualités identiques, sont prélevées le 10 de chaque mois. Elles sont calculées sur la base de votre dernière **facture réelle**. Le solde est prélevé ou remboursé en fin de cycle.

+ Sûr

Plus de risque d'être absent à l'arrivée de votre facture, ou d'oublier de la payer : le paiement nous parviendra directement et automatiquement sans que vous ayez à y penser.

Les consommateurs ayant recours à la mensualisation de leurs paiements bénéficient aujourd'hui de protections accrues. Vous disposez notamment d'une possibilité de suspension du prélèvement du solde.

+ Souple

Un échéancier vous informe clairement à l'avance du montant de vos mensualités à venir. **Vous pouvez les adapter** en cas de changement de situation ou d'imprévu sur simple demande. **Vous pouvez arrêter ou adapter à tout moment** la mensualisation et opter pour un autre mode de paiement.

1. **Complétez et signez le formulaire détachable** →
2. **Joignez un relevé d'identité bancaire** (comprenant les mentions IBAN BIC)
3. **Adressez-nous ces documents :**

✉ 13 rue Henri Poincaré
28000 Chartres

📧 mensualisation@cmeau.com



MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

En signant ce formulaire, vous autorisez Cm Eau à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et à votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de Cm Eau. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date du débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

Débiteur (coordonnées du titulaire du compte à débiter)

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____ Portable : _____

Courriel : _____ @ _____

Référence abonné (voir sur votre facture) : _____

IBAN : _____ BIC : _____

Merci de joindre un Relevé d'Identité Bancaire (RIB) comportant la mention BIC-IBAN

Fait à : _____ Date : _____

Vous optez pour :

le prélèvement automatique

Créancier

le prélèvement mensuel

CHARTRES METROPOLE EAU
Hotel de ville de Chartres - Place des Halles
28 000 CHARTRES

identifiant créancier SEPA (ICS)

FR19ZZZ807290

Référence Unique de Mandat (RUM) - cadre réservé Cm Eau :

Prélèvement : Récurrent/Répétitif

Signature

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à être utilisées par le créancier pour la gestion de son relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.